

Protection sociale

Le corona virus interroge sur l'opportunité ou non de renforcer la protection sociale de la population.

Pour répondre à cette question, il est nécessaire de prendre un certain recul afin de ne pas tomber dans les à priori et de pouvoir se faire une juste opinion sans être influencé par le pouvoir politique, les médias et les mouvements divers opposés aux consignes gouvernementales ou locales.

C'est pourquoi, il semble nécessaire de revenir sur les débuts significatifs de cette protection sociale puis de noter les évolutions de celle-ci jusqu'à aujourd'hui.

Ensuite, à la lumière de cet historique, nous concluons.

1. Historique de la protection sociale à partir de 1945

1.1 Le principe de la sécurité sociale et premières entorses (régimes spéciaux)

1.2 Avancées et coût de la sécurité sociale

1.3 Avantages et inconvénients de la privatisation des soins médicaux

1.4 La survenue du corona virus

1.5 La motivation des politiques

1.6 La ceinture de sécurité

1.7 L'hygiène alimentaire

1.8 L'hygiène de vie

2. Conclusion

2.1 Résumé

2.2 Analyse et hypothèses

1. Historique de la protection sociale à partir de 1945

On pourrait faire remonter la protection sociale avant cette date. Par exemple l'interdiction de faire travailler des enfants de moins de 12 ans remonte à 1874. De même l'interdiction du travail de nuit des femmes remonte à 1892, mais sera aboli par une loi du 9 mai 2001 en vertu du principe d'égalité professionnelle entre femmes et hommes.

En 1673, déjà, Colbert a créé un régime de retraite pour les marins.

Entre 1881 et 1889, le chancelier Bismark a créé un système d'assurances sociales.

En 1898, la loi du 8 avril assure la protection contre les accidents du travail des salariés de l'industrie. Le dommage est réparé par l'employeur ou par une caisse mutuelle entre les employeurs.

La loi du 5 avril 1910 crée les retraites ouvrières et paysannes, un système interprofessionnel au bénéfice des salariés faiblement rémunérés de ces secteurs économiques.

Les lois du 5 avril 1928 et du 30 avril 1930 créent un système obligatoire d'assurances sociales au bénéfice des salariés. Il couvre les risques maladie, maternité, invalidité, vieillesse, décès.

La loi du 11 mars 1932 instaure le versement des premières allocations familiales financées par les employeurs.

Volontairement nous démarrerons l'historique avec la mise en place de la sécurité sociale.

1.1 Le principe de la sécurité sociale et premières entorses

En 1944, le programme du Conseil National de la Résistance prévoit un plan de Sécurité Sociale assurant à tous les français des moyens d'existence au cas où ils sont incapables de se les procurer par le travail.

Les ordonnances des 4 et 9 octobre 1945 sont votées sous la présidence du gouvernement provisoire et en l'absence du général De Gaulle. Le titre 1 article premier stipule :

« Il est institué une organisation de la Sécurité Sociale destinée à garantir les travailleurs et leurs familles contre les risques de toute nature susceptibles de réduire ou de supprimer leur capacité de gain, à couvrir les charges de maternité et les charges de famille qu'ils supportent. »

Cette organisation s'appuie sur une gestion par les partenaires sociaux, le financement de cotisations à charge des employeurs et des employés. C'est également une refonte du système des années 1930. C'est une tentative de rassembler tous les actifs dans un régime général. Néanmoins quelques régimes pré-existants dit spéciaux subsistent en parallèle.

En 1946, la Constitution de la 4^{ème} République reconnaît le droit de tous à la protection de la santé, la sécurité matérielle, le repos et les loisirs.

1.2 Avancées et coût de la sécurité sociale

Très vite, le financement de la SS par l'État apparaît lourd. Aussi dès le 14 mars 1947, sont créés le régime de retraite complémentaire des cadres ou AGIRC avec un dispositif de financement séparé. Néanmoins, la loi du 17 janvier instaure trois régimes d'assurance vieillesse pour les professions non salariées et non agricoles. Puis la loi du 10 juillet 1952 crée le régime d'assurance vieillesse des exploitants agricoles géré par la MSA. L'instauration du minimum vieillesse aura lieu le 30 juin 1956 et la loi du 25 janvier 1961 crée l'assurance maladie, maternité, invalidité pour les exploitants agricoles.

Ces avancées sociales ont un coût. Aussi les accords collectifs interprofessionnels du 8 décembre 1961 crée le régime complémentaire des non cadres (ARRCO).

En 1967 la réforme Jeanneret effectue la séparation financière en une caisse assurance maladie des salariés (CNAMTS), une caisse assurance vieillesse des salariés (CNAVTS), et une caisse des allocations familiales (CNAF). La gestion de la trésorerie est confiée à l'agence centrale des organismes de sécurité sociale (ACOSS).

La loi du 4 juillet 1975 généralise l'assurance vieillesse obligatoire.

La loi du 12 juillet 1978 universalise les prestations familiales.

Loi du 27 juillet 1999. Création de la couverture maladie universelle (CMU).

Des sous, des sous !

La loi du 29 décembre 1990 crée la contribution sociale générale (CSG) qui prélève sur tous les revenus sans exception.

Loi du 22 juillet 1993. Allongement de la durée des cotisations des salariés du privé

Loi du 24 janvier 1996. Création de la contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS).

Loi du 9 novembre 2010. Age de départ à la retraite relevé de 60 à 67 ans pour un taux plein.

Loi du 20 janvier 2014. Allongement progressif de la durée de cotisation.

De la gestion stricte

1997. Création de la carte vitale.

Loi du 13 août 2004. Création du médecin traitant, du dossier médical, promotion des génériques.

Loi Hôpital patients santé et territoires (HPST) du 21 juillet 2009. Création des agences régionales de santé (ARS) et règle nouvelle de gouvernance des hôpitaux très axée profit et non soin.

2015. Généralisation du tiers payant applicable dès 2017 !

1.3 Avantages et les inconvénients de la privatisation des soins médicaux

Pendant toutes ces années les laboratoires privés de fabrication de médicaments ou d'analyse de prélèvements ont bien profité. De même de nombreux hôpitaux privés ont été créés avec à leur tête des médecins spécialistes très bien rémunérés.

Une grande partie des fortes charges de la SS provient des excès du privé. Pire encore, l'État ne pouvant intervenir sur le privé n'a rien trouvé de mieux que de contraindre les hôpitaux publics à une gestion financière stricte à l'opposé de sa vocation de dispenses de soins à tous y compris aux plus démunis.

Certes la gratuité des soins pour les plus modestes est encore assurée. Mais les structures d'accueil pour dispenser ces soins diminuent en nombre, en répartition et même en qualité du fait du manque de matériel et/ou de personnel.

A l'inverse, les plus aisés peuvent se faire soigner à prix d'or dans des établissements privés où ils bénéficient d'un maximum de confort et de prestations.

On peut dire que les principes de la SS de 1945 sont actuellement largement bafoués.

1.4 La survenue du corona virus

La survenue d'épidémie touchant une part importante de la population préoccupe donc fortement les instances sanitaires centralisées en place telle l'agence régionale de sécurité (ARS), puisque les manques de matériel et de personnel signifient l'impossibilité de soigner correctement l'afflux de tous ces patients dans les hôpitaux publics.

Quelques trop rares hôpitaux privés ont accepté d'ouvrir leurs portes, de crainte de contaminer leur personnel et de salir leur image d'excellence.

Des déplacements de malades par TGV, avion, des hôpitaux de campagne militaires ont été utilisés ; mais tout ceci, affiché comme un bel effort sanitaire par les médias, montre au contraire le bricolage face à un afflux de patients et un manque de lits et autres matériels ainsi qu'à la sous utilisation des hôpitaux privés.

Noter au contraire que le personnel n'a pas manqué sans doute grâce à l'abnégation et au dévouement des personnels soignants et des citoyens en général.

On peut se demander pourquoi les médecins généralistes en contact direct avec leurs patients et clients n'ont pas été davantage sollicités. En effet plutôt que faire appel à des scientifiques médicaux, spécialistes hors terrain, hors sol même, n'eut il pas été judicieux de demander l'avis des médecins généralistes ?

En cas d'épidémie de grippe, ceux-ci sont fort bien informés au plus près du territoire et sont capables d'aiguiller les malades les plus atteints vers les diverses structures médicales locales publiques ou privées. Il est vraisemblable qu'ils auraient su bien réagir à l'épidémie de corona virus.

Le gouvernement qui a voulu tout piloter centralement et arbitrairement depuis l'Elysée ou Matignon a fait une grave erreur. En cas de grave difficulté dans un pays, il ne faut pas que l'exécutif décide seul (en son âme et conscience?) de problèmes qu'il connaît mal voire pas du tout. Il ne faut pas davantage recourir à un cabinet d'experts hors sol qui plus est, rarement impartial. Il faut au contraire s'appuyer sur les gens de chaque territoire, que ce soit les citoyens (ils ont leur mot à dire en démocratie!) ou les médecins généralistes et autres. **C'est avec la participation et l'engagement de tous qu'on obtient les meilleurs résultats.**

Avec le recul, on voit bien que tous les territoires n'ont pas été touchés de la même façon. Les ARS ont toujours su quels territoires étaient touchés et où il fallait porter l'effort de lutte contre la contamination. Et les médecins de ces territoires sont les mieux placés pour savoir comment lutter.

Aussi, la décision de confiner tout le pays a sans doute été une énorme absurdité.

Tous les jours, on nous ressasse que le virus est toujours là et qu'il faut prendre des précautions (les gestes barrière) pour éviter de l'attraper ou pire de le refiler à d'autres. Si bien qu'on peut se demander pourquoi n'avoir pas prolongé le confinement !

Malheureusement cette mesure vantée comme étant excellente a créé une crise économique dont toutes les conséquences ne sont pas encore visibles ou mesurées. Pour faire cesser cette récession économique, il fallait donc interrompre le confinement. Y compris pour les enfants qui sont à priori à protéger ; en effet, remettre les enfants à l'école pour à peine trois semaines, ça libère les parents qui peuvent retourner au boulot !

On voit bien qu'en s'appuyant sur les territoires on aurait pu confiner bien plus partiellement et éviter ou du moins limiter la crise économique.

Désormais on nous imposerait presque le masque, que dis-je, **la muselière**, pour éviter d'être contaminé. Mais réfléchissons un peu. Etre contaminé puis guérir signifie être immunisé contre le virus. **Et plus nous serons immunisés, moins le virus pourra se propager.**

Il est curieux d'entendre que nous devrions nous faire tester afin de savoir si nous sommes contaminés ou non ; de plus si le test est positif mais que nous ne sommes pas malades, nous serions donc asymptomatiques mais contagieux quand même ! Ceux qui sont positifs et ayant les symptômes de la maladie, dits symptomatiques, sont priés de se confiner derechef (et accessoirement de se faire soigner j'imagine!).

Remarquer que le terme immunisation au virus n'est jamais utilisé par les médias.

Et pourtant, on nous fait miroiter un prochain vaccin dont l'objet serait d'obtenir l'immunité à la maladie. Bizarre non ?

Ne faudrait-il pas, assouplir les gestes barrière et tolérer quelques malades pour la plupart immunisés rapidement sans gros soucis de santé ? Et faire l'inventaire exhaustif et impartial de toutes les bonnes thérapies de lutte contre le virus. De plus ne faudrait-il pas communiquer aux gens cet inventaire (avec ses limites) de façon à éviter les fake news ?

Cela aurait par ailleurs le grand avantage de faire cesser la peur du virus, peur qui est honteusement véhiculée par toutes sortes de médias.

Car n'oublions pas que la peur n'évite pas le danger ! Au mieux elle fait fuir, mais où fuir avec ce virus universel ? Et puis chacun de nous sait bien que la probabilité de mourir d'une maladie dégénérative comme le cancer est bien plus grande que celle de mourir d'un corona virus.

1.5 La motivation des politiques

Selon le principe de précaution et la mission de salubrité publique due à la population, les hommes politiques de tout niveau, du maire au président de la république, sont tenus d'avertir les gens d'un danger et de demander à ces gens de prendre des précautions tels les gestes barrière. Dans certains cas, les hommes politiques doivent agir pour éloigner la population d'un danger (exemple : mine, bombe enterrée de la dernière guerre).

On peut donc considérer que le confinement était une bonne mesure voulue dans l'intérêt de la population. Mais la motivation de l'homme politique n'est peut être pas aussi désintéressée.

En effet, rappelons nous que n'ayant pas de masques à dispositions, certains et certaine d'entre eux n'ont pas hésité à dire que le masque était inutile !

Et c'est pourquoi, le confinement semblait la seule réponse possible.

Et cette réponse n'est donc pas désintéressée ; elle a aussi pour objet de protéger les hommes politiques d'un recours juridique. Encore aujourd'hui, quand un maire rend obligatoire le port du masque quelque part c'est aussi pour se prémunir d'un éventuel recours juridique.

Il est triste de constater que le recours juridique est malheureusement le seul moyen pour nombre d'ONG, de faire entendre la voix du peuple sachant qu'il n'y a plus aucun débat véritable au parlement français.

Posons nous encore une question : pourquoi, ce gouvernement, ces politiques nous imposent des gestes barrières contre un virus particulier et rien pour les autres risques, rien pour diminuer la mortalité due aux maladies dégénératives comme le cancer ? Pourtant, ils savent que notre alimentation, l'air que nous respirons, le trafic automobile, les bruits, etc ... sont des facteurs de déclenchement de maladies dégénératives. **Alors pourquoi deux poids, deux mesures ?**

1.6 La ceinture de sécurité

Elle a été rendue obligatoire en France à compter du 1^{er} juillet 1973. Et ce dans le cadre de la mission de sécurisation des gens circulant sur les routes. Normal.

En 1972 on comptait 18.000 morts d'accidents de la route. Cette mesure n'a pas été très populaire mais finalement bien suivie.

La mortalité routière était de 5500 en 2005 ; elle est stabilisée à environ 3500 en 2018.

Le port de la ceinture de sécurité est donc efficace mais ce n'est pas le seul facteur qui diminue la mortalité.

Actuellement on compte environ 10 morts par jour en France.

A comparer avec la mortalité due au virus. Depuis le début de l'année il y eu 30 300 morts dus au virus soit 144 par jour en moyenne (non significative).

Actuellement, après fin du confinement, stabilisation à 12 morts par jour environ.

Evidemment, difficile de faire une comparaison pertinente dans la mesure où il faudrait préciser dans les deux cas le contexte.

Néanmoins, on peut noter que c'est le même ordre de grandeur.

Pourquoi cette propagande incessante et forte contre le corona virus dans sa phase actuelle et un relatif silence sur l'importance des accidents de la route ?

1.7 L'hygiène alimentaire

Comme évoqué en fin du chapitre 1.5, la qualité de l'alimentation de la population est essentielle pour le maintien en bonne santé des gens, ce qui est une mission de l'État.

Nous savons que manger sain a un impact très important sur notre santé et aussi sur l'environnement. D'où le slogan : « manger cinq fruits et légumes par jour ». En 2017 le programme national nutrition santé (PNNS) a revu ses recommandations en demandant de diminuer la consommation de viande rouge et de charcuterie, de produits sucrés, de continuer l'apport de produits laitiers mais de façon limitée, de limiter les apports d'alcool, d'accroître la consommation d'aliments d'origine végétale tout particulièrement s'ils sont issus de l'agriculture biologique. Cette meilleure alimentation, ce régime sain serait susceptible de réduire de 35 000 les morts annuelles par maladies cardio-vasculaires **soit plus de 95 morts par jour.**

Or nous pouvons constater chaque jour que la publicité incite à manger toujours plus de produits sucrés, de viandes, de laitages et fromages voire de produits transformés industriels. Tout le contraire d'une alimentation saine et biologique !

Pourquoi cette publicité est elle autorisée si la mortalité qu'elle est susceptible d'induire est aussi importante et même supérieure à celle induite par le corona virus ?

Par ailleurs le PNNS a montré qu'une meilleure alimentation a un impact favorable sur l'environnement en diminuant les émissions de gaz à effet de serre (GES), la pollution de l'eau et des sols, la perte de biodiversité. Or, il est avéré que ces pollutions et nuisances ont un effet délétère sur notre santé.

1.8 L'hygiène de vie

La population française à l'instar de la population mondiale, se concentre dans les grandes agglomérations. Cette concentration urbaine engendre de très nombreux inconvénients tels le bruit incessant, la congestion des moyens de transports et la pollution de l'air et de l'eau qu'ils déclenchent, la température restant élevée la nuit lors de fortes chaleurs, etc ...

Ces pollutions sont reconnues extrêmement néfastes pour notre santé. Des études font part d'une mortalité élevée due à ces pollutions. Par exemple Santé Publique France a établi que la pollution de l'air est responsable de 48 000 morts par an soit **plus de 130 morts par jour**.

Si l'on rapporte cette mortalité à celle induite par le virus, on s'aperçoit que le virus est bien moins mortifère.

Le masque protégerait il aussi de la pollution de l'air ? Non, les particules fines issues de la pollution de l'air ne sont pas filtrées par les masques.

Ne faudrait il donc pas lutter en priorité contre la pollution de l'air avant de prendre des mesures draconiennes de lutte contre le corona virus ?

2. Conclusion

2.1 Résumé

Nous avons abordé quelques points relatifs à la santé publique en France tels que le corona virus mais aussi la sécurité routière, l'hygiène alimentaire et l'hygiène de vie. A chaque fois nous avons tenté d'établir un chiffre plausible de la mortalité correspondante rapportée à la journée.

	Morts par jour
Corona virus	12
Sécurité routière	10
Hygiène alimentaire	95
Hygiène de vie	130

Il apparaît nettement que la mortalité due au corona virus est largement inférieure à celle due à l'hygiène alimentaire ou l'hygiène de vie. Alors pourquoi focaliser sur le corona virus et prendre ou avoir pris des mesures drastiques alors que ce point ne semble pas majeur selon les chiffres ?

Ces mesures semblent excessives et incitent à penser qu'il y a une autre raison cachée pour les justifier. Cela prête ainsi le flan aux théories du complot d'autant plus que la grande majorité des médias répètent sans cesse les recommandations de respect de ces mesures sans même analyser leur pertinence ou en se prêtant à des débats foireux d'entregent.

2.2 Analyse et hypothèses

En évitant de tomber dans la théorie du complot, on peut constater que le pays était très mal préparé à la lutte contre le corona virus à cause du manque de moyens sanitaires (masques, lits, appareillage médical, ...). On peut également noter que l'économie mondiale est particulièrement malmenée (chute du prix du baril de pétrole, récession inavouée mais réelle dans divers pays, concurrence mortifère entre pays, ...).

Le manque de moyens sanitaires est une faute des derniers gouvernements qui ont pratiqué une politique budgétaire aux dépens des soins à prodiguer. Ces gouvernements ont même mis en péril le principe de la Sécurité Sociale. Du coup, le peuple et les ONG commencent à réagir vivement et menacent d'attaquer en justice ce dernier gouvernement tout aussi fautif que les précédents. Pour se protéger de cette attaque (qui est en cours d'ailleurs), le gouvernement et son chef n'avaient d'autre possibilité que frapper fortement les esprits : d'où le confinement avec menaces de PV et la forte incitation voire l'obligation des gestes barrières.

L'économie mondiale néolibérale va mal depuis quelques dizaines d'années déjà. Elle est maintenue en état précaire grâce au crédit accordé tant aux ménages acheteurs qu'aux entreprises productrices. Et la chute du prix du baril de pétrole est le dernier avatar de cette économie branlante. On peut donc penser que des pays ont utilisé le risque épidémique du corona virus comme un prétexte pour geler l'économie provisoirement à la manière d'une guerre et avec l'espoir de redémarrer plus fort ensuite après s'être débarrassé des secteurs malades.

Malheureusement l'économie marchande qu'on nous vante depuis 1950 environ a un défaut rédhibitoire ; elle ne tient pas compte du risque écologique, elle imagine que nous pouvons puiser sans cesse dans les ressources terrestres pour fabriquer toujours plus. Or ce pillage et ces fabrications génèrent des pollutions graves et ne rendent pas les gens, tous les gens heureux.

La crise économique déclenchée par le confinement pourrait être une véritable occasion de repenser notre modèle économique. En France, il serait opportun d'appliquer toutes les recommandations de la Convention Citoyenne pour le Climat. Toutes, pour bien montrer qu'on veut changer de modèle très vite et qu'on respecte enfin la parole citoyenne.

Références :

AlimSaine.pdf

40016_eqis-impacts-exposition-chronique.pdf

PollutionNanoparticules.pdf